



OSEZ LE RÉEMPLOI DES BOUTEILLES !

Anne-Claire DEGAIL, Gérante, Oc'Consigne, France Consigne

Philippe LELONG, Vigneron cogérant, Le Pech d'André

Corinne LAFORTUNE, Responsable réemploi, La Consigne de Provence, France Consigne

Cedric BERGER, Responsable régional, LEKO



Mercredi 31 janvier 2024

OSEZ LE RÉEMPLOI DES BOUTEILLES !

Anne-Claire DEGAIL

Gérante

Oc'Consigne

Mercredi 31 Janvier 2024

Qu'est-ce que le réemploi?



LE RECYCLAGE

Une solution efficace pour traiter la profusion de déchets résultant des emballages à usage unique.

Une solution énergivore :
Le verre est chauffé à 1500°C
pendant 24h



LE RÉEMPLOI

La bouteille n'est plus un déchet : elle est collectée, lavée, sa qualité est contrôlée, elle est reconditionnée sans être cassée.

Le réemploi comparé au recyclage
Étude ADEME 2018 :

79%
d'énergie
économisée

77%
d'émissions de CO₂
en moins

51%
d'eau
économisée

Pourquoi passer au réemploi maintenant?

Mercredi 31 Janvier 2024

POURQUOI PASSER AU RÉEMPLOI MAINTENANT ?

Réduire votre
Impact sur
l'environnement

Sécuriser vos
approvisionnements

92%
des consommateurs
plébiscitent
le réemploi

Répondre à une
demande des
consommateurs



Anticiper la
législation



Comment passer au réemploi?

Mercredi 31 Janvier 2024

INTÉGRER UNE FILIÈRE MUTUALISÉE DE RÉEMPLOI



Bordeaux



Méthode Trad



Bourgogne

Mercredi 31 Janvier 2024

INTÉGRER UNE FILIÈRE MUTUALISÉE DE RÉEMPLOI

1- Je repère que mon magasin est engagé dans le réemploi

oc'consigne
LES BOUTEILLES ONT PLUSIEURS VIES!

NOS BOUTEILLES ONT PLUSIEURS VIES !

Rapportez-moi !
oc-consigne.fr

COMMENT ÇA MARCHE ?
Si vous repérez ce picto : dégustez | rincez | rapportez

Le réemploi c'est 4 fois moins d'énergie consommée que le recyclage*

*Source : ADEME, Analyse de l'épuisement des ressources - octobre 2018

ILS NOUS SOUTIENNENT

PLUS D'INFOS SUR www.oc-consigne.fr

2- Je repère les produits réemployables en rayon



3- Je consomme, je rince et je rapporte mes bouteilles réemployables au magasin



4- Je continue de recycler les autres bouteilles



Boucle mutualisée de réemploi

Uniquement pour les bouteilles de la gamme standard



Dépôt des bouteilles
consommées au point de
collecte



Vente en magasin et
CHR



Embouteillage et mise
sur le marché par le
producteur



Collecte des
bouteilles sales



Tri et stockage
des bouteilles sales

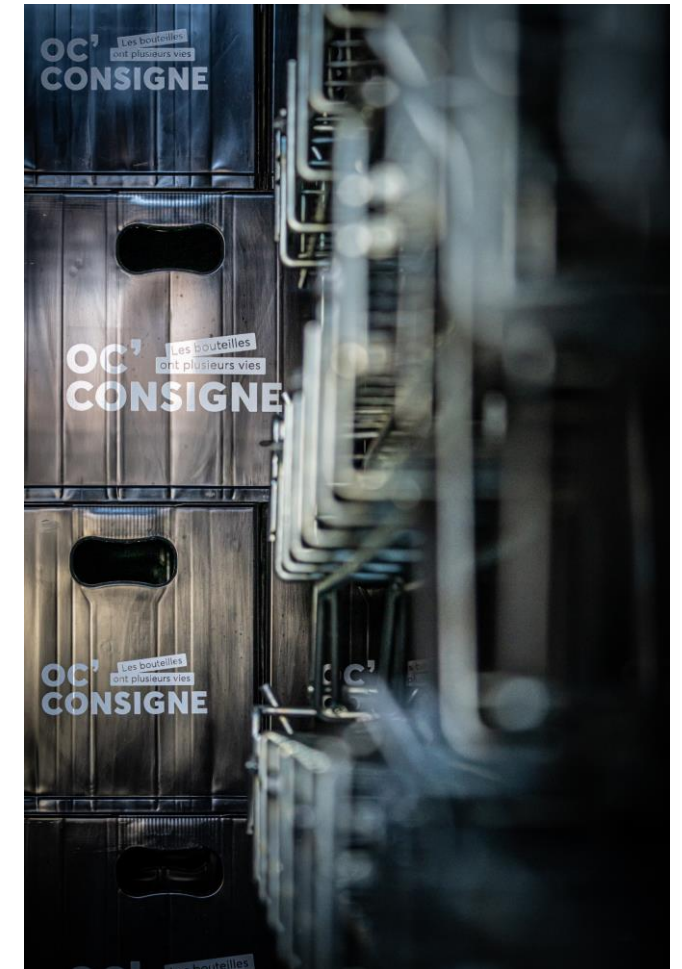


Lavage, contrôle qualité et
conditionnement



Livraison de bouteilles
propres

- Domaines qui organisent des dégustations ou des évènements
- Domaines qui ont un restaurant
- Domaines qui distribuent à des CHR par le biais de grossistes
- Domaines qui distribuent une partie significative de leur production dans des circuits locaux



FAIRE LAVÉ DES BOUTEILLES NEUVES MAL STOCKÉES

- Bouteilles neuves stockées longtemps en extérieur présentant des housses déchirées
- Bouteilles embouteillées en tiré bouché sans numéro de lot gravé qui présentent un défaut produit



Témoignages d'acteurs de la filière vin engagés dans le réemploi

Mercredi 31 Janvier 2024





Millésime **BIO**

Le Pech d'André
Domaine familial depuis 1701



OSEZ LE CHR !

Corinne Lafortune
Responsable de la filière de réemploi
La Consigne de Provence

Mercredi 31 Janvier 2024

PRESENTATION



Mercredi 31 Janvier 2024



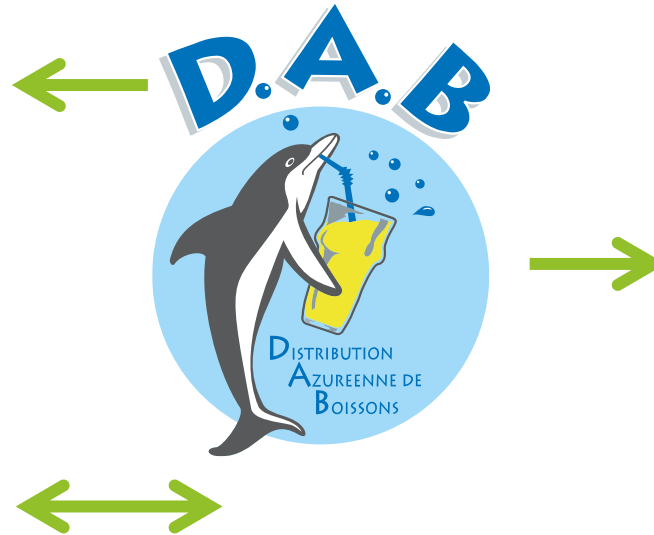
Mercredi 31 Janvier 2024

Validation de la bouteille

- Format
- Sérigraphie
- Tests de lavage et mise à l'épreuve



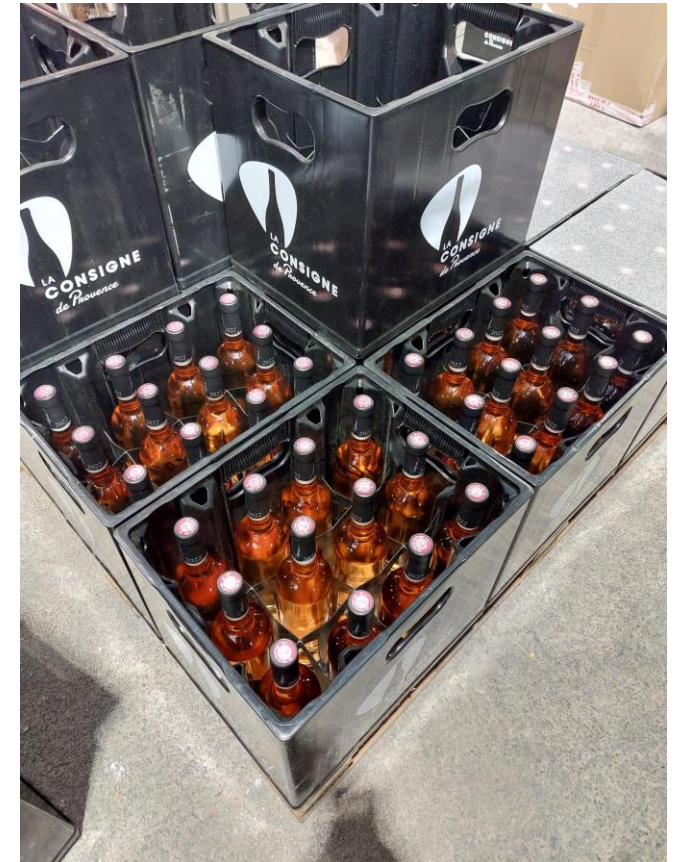
COORDONNER 5 ACTEURS



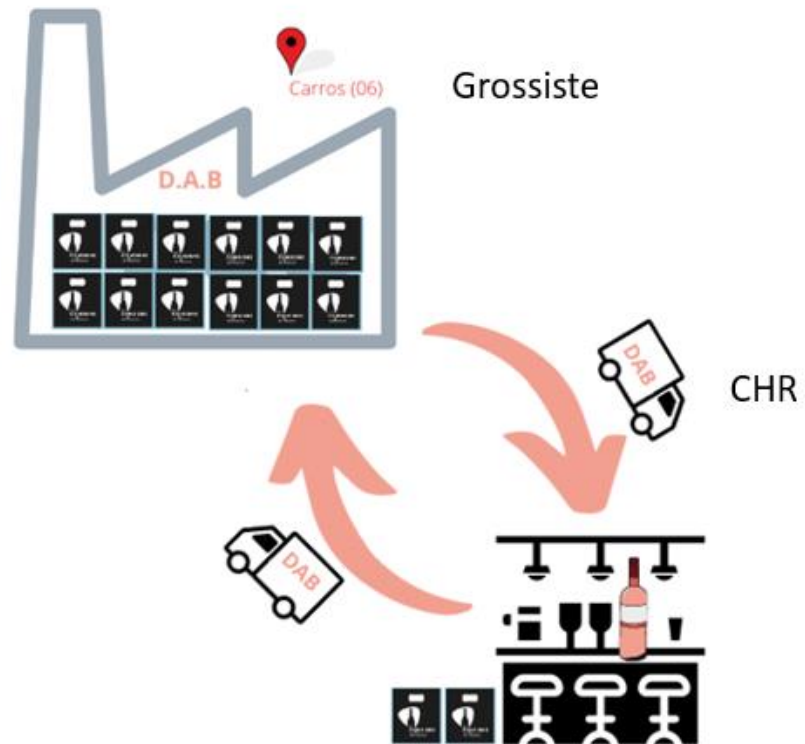
- Coopérateur
- Cave coopérative
- Transporteur
- Grossiste / CHR
- Prestataire de lavage



TRANSPORT EN CASIERS



Reverse logistic



Consigne/déconsignation

€ - €€



RETOUR DU LAVAGE



Mercredi 31 Janvier 2024

QUELQUES CHIFFRES

- 7 mises en bouteilles
- 42 000 bouteilles distribuées
- 2 000 casiers
- 130 restaurants
- 3 lavages
- Reconduit en 2024 !



Mercredi 31 Janvier 2024



LA CONSIGNE DE PROVENCE



MERCI !

Mercredi 31 Janvier 2024

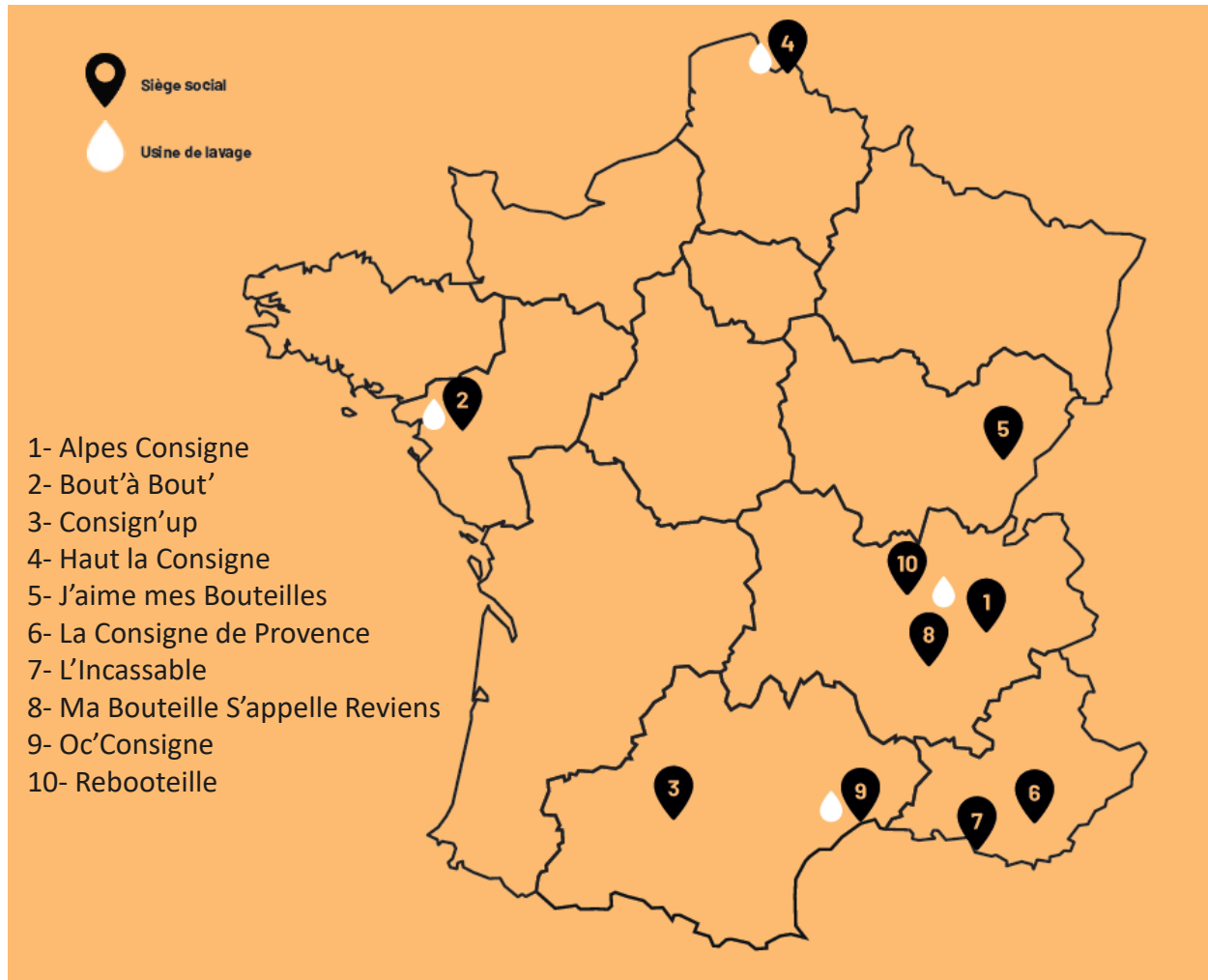


ce conscience
provence

Votre logo

Comment passer à l'action concrètement?

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE PAR FRANCE CONSIGNE



Accompagnement personnalisé
pour intégrer une filière locale ou mutualisée nationale de réemploi

Lavage de tous types de bouteilles dans l'un des quatre centres de lavage

Etude et expérimentation de boucles de collecte locales, régionales et nationales

UN SOUTIEN FINANCIER PAR LES ECO-ORGANISMES

En application du **principe du pollueur-payeur**, les metteurs en marché sont **responsables** d'assurer la prévention et la **gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie**.

Les producteurs ont le choix de mettre en place des structures collectives (éco-organismes) ou un système individuel pour la gestion des déchets issus de leurs produits.

Ils passent le plus souvent par la solution collective en se regroupant pour constituer une structure à but non lucratif, à laquelle ils versent une éco-contribution).

Aujourd'hui la gestion des déchets issus des emballages inclut non seulement le recyclage mais aussi le réemploi.

Les éco-organismes ont à présent l'obligation de dédier une partie de leurs ressources au développement du réemploi des emballages.



Millésim



Mercredi 31 Janvier 2024

Principe du « Pollueur-Payeur » au travers de l'éco-contribution

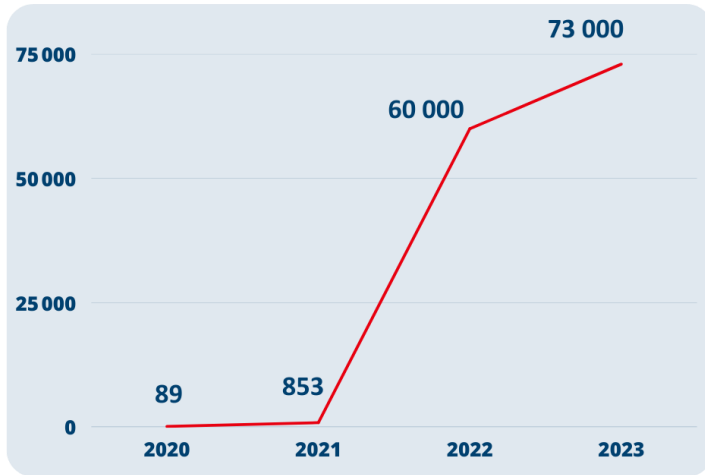
Le principe de la REP (Responsabilité Élargie des Producteurs)



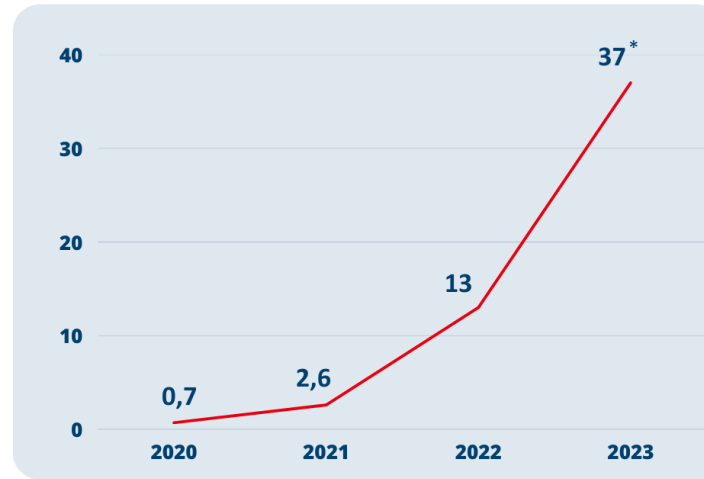
Notre évolution

+73 000 adhérents

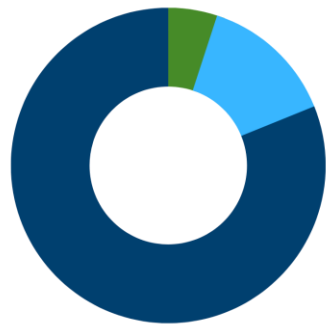
Nombre d'adhérents



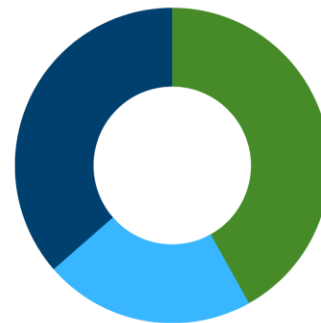
Chiffre d'affaires



*prévision



- France 5,02 %
- Autres pays d'Europe 13,86 %
- Reste du Monde 81,12 %



- France 41,89 %
- Autres pays d'Europe 21,69 %
- Reste du Monde 36,42 %

Nos missions



ATTEINDRE LE TAUX DE RECYCLAGE A 75%



RÉDUIRE LA QUANTITÉ D'EMBALLAGES



FAVORISER LE GESTE DE TRI



OUVRIR A L'INTERNATIONAL LES SERVICES PROPOSÉS



DÉPLOIEMENT DE LA LOI AGECE



SIMPLIFIER LE PROCESSUS DÉCLARATIF



DÉVELOPPER DE NOUVEAUX SCHEMAS DE COLLECTE, TRI ET RECYCLAGE

Notre accompagnement des Producteurs



MISE EN CONFORMITÉ

- Adhésion, consignes de tri, Plan de prévention et d'éco-conception ...
- Veille



ACCOMPAGNEMENT

- Réemploi
- R&D / Eco-conception
- Appel à projets



ESPACE ADHÉRENT

- Déclaration
- Fiches mémos
- Webinaires
- Newsletters
- Circulate Easy



COORDINATION

- Producteurs, Collectivités
Pouvoirs Publics,
Opérateurs, Associations ...
- Groupe de travail

Pourquoi Léko ?



- Rapide, l'adhésion se fait **directement en ligne**.
- Dénonciation du contrat en cours **avant le 31 octobre pour adhésion en N+1**
- Signature du contrat d'adhésion à Léko avant **le 31 décembre**

2) DÉCLARATION SIMPLIFIÉE PAR UVC

Notre Barème 2024

Mode de calcul :

**Contribution pour une famille de produits =
Nombre d'Unités de Vente Consommateur
(UVC) * x Tarif par UVC de la famille de produits
concernée**

Code	Volume (CL)	Tarif par Unité de Vente Consommateur en € / Tariffs by Consumer Sells Unit in €
Vins - bouteille verre normale / Wines - normal glass bottle		
P023401	≤ 50	0,0068
P023402	75	0,0105
P023403	100 et/and 150	0,0161
P023404	300 et plus / and more	0,0296
Vins - bouteille en verre allégée / Wines - lightened glass bottle		
P023405	≤ 50 (1)	0,0070
P023406	75 (2)	0,0090
Mercredi 31 Janvier 2024		0,0151

Le Réemploi

Quelles obligations réglementaires pour votre entreprise ?

Obligations issues du décret 2022-507

Tout producteur mettant sur le marché français plus de 10 000 unités de produits emballés par an doit incorporer une part minimale et croissante d'emballages réemployés (ou réutilisés), qui doivent également être recyclables (Art. L541-1 C. envir.). Cette part dépend du chiffre d'affaires du producteur. **Exceptions jusqu'au 1^{er} janvier 2025** : produits dont la réglementation interdit le réemploi ou la réutilisation d'emballages pour des questions d'hygiène et de sécurité, produits dont l'AMM interdit le réemploi ou la réutilisation ou impose l'élimination



	CA < 20 M€	CA entre 20 et 50 M€	CA > 50 M€
2023			5%
2024			6%
2025		5%	7%
2026	5%	7%	8%
2027	10%	10%	10%

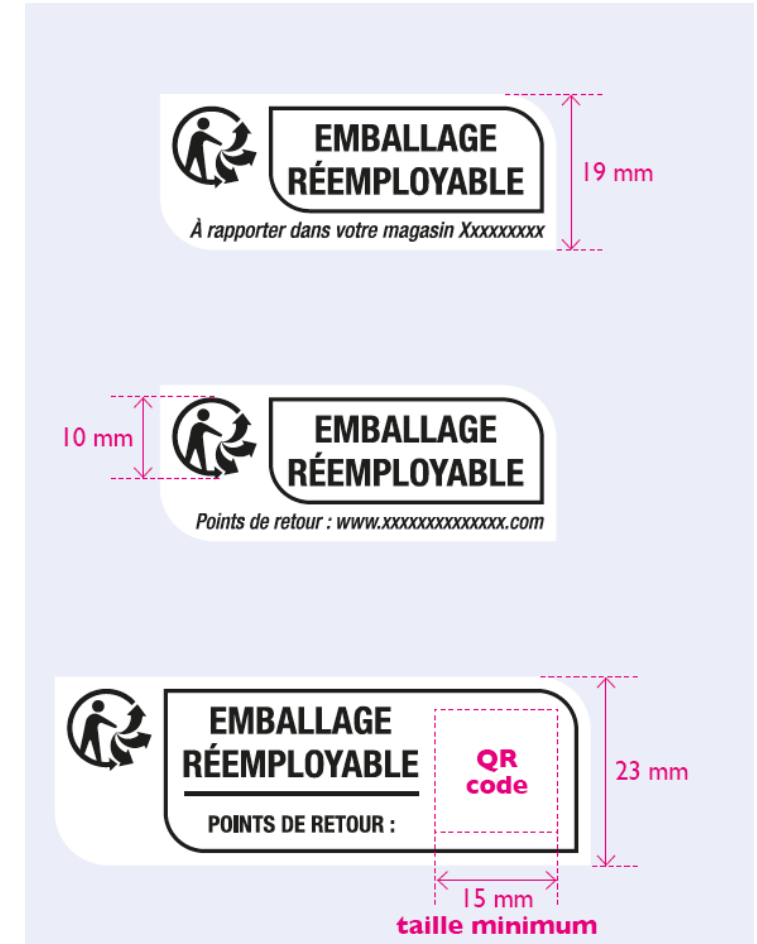
Lecture : un producteur mettant sur le marché plus de 10 000 unités de produits emballés par an, avec un CA annuel inférieur à 20 millions d'euros, doit mettre sur le marché au moins 5% d'emballages réemployés en 2026 et 10% en 2027

Le logo Triman - la signalétique

Pour les emballages de boisson en verre - Loi AGEC Art 17

L'apposition du logo Triman et de la nouvelle signalétique sur les bouteilles de boissons en verre est recommandée mais pas obligatoire

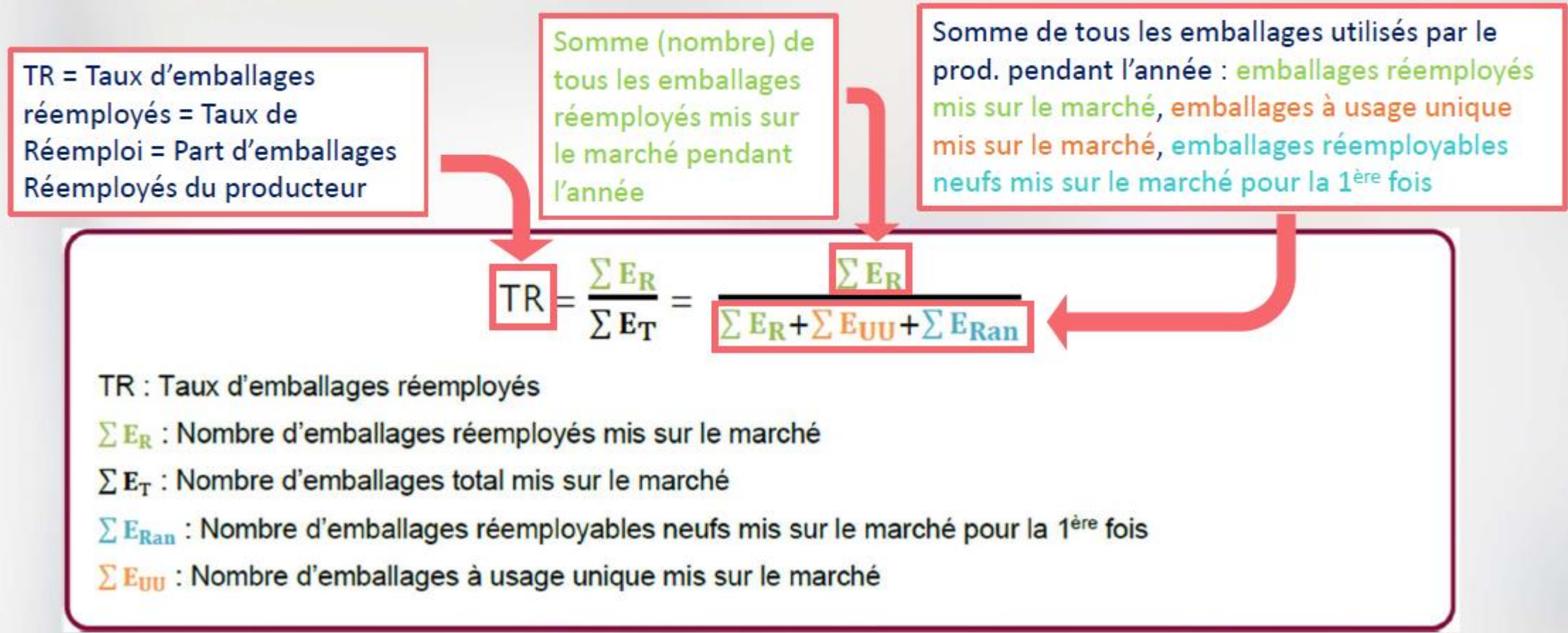
L'ancienne signalétique de tri ne pourra plus être utilisée au-delà du **9 mars 2023**. Elle devra être retirée ou remplacée par la nouvelle signalétique



Le Réemploi

Focus sur la méthodologie ADEME de comptabilisation du réemploi

2. Formule du taux de réemploi





1

Soutien financier aux projets de réemploi : fonds réemploi de 5% des éco-contributions, avec de multiples projets éligibles : R&D, études de faisabilité, achat de matériel, etc. → AAP ouverture fin S1 2024

2

A venir (2024) : soutien financier aux opérations de réemploi (reprise, collecte...) des emballages ménagers

3

Mise en réseau et approfondissements thématiques
Léko est entouré d'experts du réemploi (Retail4Change, Réseau Vrac & Réemploi, etc.) et organise des études, webinaires et GT pour créer des synergies et approfondir certains sujets

Le Réemploi

Un partenariat avec France Consigne pour faciliter le passage au réemploi des producteurs de boissons

Convention de partenariat



Un soutien à plusieurs niveaux :

- Léko prend en charge 50 % des frais d'accompagnement pour les producteurs passant par un opérateur membre de France Consigne
- Participation à des expérimentations individuelles pilotées par les opérateurs membres de France Consigne

Ce partenariat permet d'être accompagné par un **interlocuteur local** facilitant la mise en place du **réemploi de vos bouteilles à l'échelle nationale.**

Merci

Cédric BERGER
Responsable Régional

06 74 58 84 54
cedric.berger@leko-organisme.fr

Mercredi 31 Janvier 2024

The screenshot shows the Adelphe website interface. At the top left is the Adelphe logo. To its right is a navigation menu with several items: 'MIEUX NOUS CONNAÎTRE', 'POURQUOI DEVENIR CLIENT?', 'NOS SERVICES AUX ENTREPRISES' (which is underlined), 'VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ', 'VOTRE OBLIGATION LÉGALE (REP)', 'MATÉRIAUX & INNOVATIONS', and 'MILLÉSIME - LE CONCOURS ÉCO-CONCEPTION'. Above this menu are social media icons for Facebook, Twitter, LinkedIn, and YouTube, along with links for 'Nous contacter', 'Espace client', and 'Devenir client'. Below the navigation menu is a breadcrumb trail: 'Accueil > Nos services aux entreprises > Réemploi > Candidature réemploi'. To the right of the breadcrumb is a 'partager' button with social media icons. The main content area features a large banner with a background image of glass bottles. On the left side of the banner, a dark grey rounded rectangle contains the text 'Adelphe finance le développement du réemploi !'. On the right side, the 'ENCORE PLUS DE RÉEMPLOI' logo is displayed, followed by the text 'CANDIDATEZ!'.

<https://www.adelphe.fr/nos-services-aux-entreprises/reemploi/candidature-reemploi>



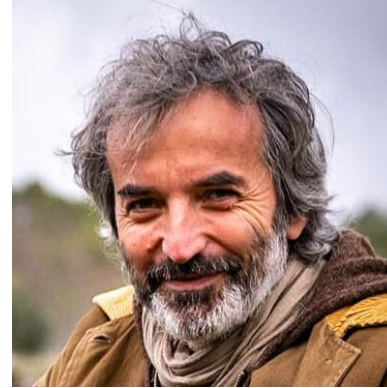
oc'consigne
LES BOUTEILLES ONT PLUSIEURS VIES

Anne-Claire DEGAIL

Oc'Consigne - Gérante

anneclaire.degail@oc-consigne.fr

06 33 80 92 86



 *Le Pech d'André*
DOMAINE FAMILIAL DEPUIS 1701

Philippe Lelong

Domaine Le Pech d'André

contact@lepechdandre.fr

06 07 49 49 37



Léko

Cédric Berger

Léko - Responsable Régional

cedric.berger@leko-organisme.fr

06 74 58 84 54



 **LA CONSIGNE**
de Provence

Corinne Lafortune

Responsable de la filière de réemploi

La Consigne de Provence

corinne.lafortune@ecosciencesprovence.com

06 58 72 29 98

Questions / Réponses